



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**PLATEFORME EUROPEENNE DES AUTORITES
LOCALES/REGIONALES POUR LE DEVELOPPEMENT**

Avec le soutien de la Commission Européenne



**Régions et Développement :
Le rôle des Régions dans un nouveau cadre global
29 mai 2009 - Marseille**

**ADRESSE DES PARTICIPANTS AUX ETATS MEMBRES, INSTITUTIONS
EUROPEENNES ET INTERNATIONALES**

Regroupées au sein de la Plateforme Européenne des Autorités Régionales/Locales pour le Développement, les Autorités Régionales et Locales (ARL) réunies à Marseille avec leurs partenaires du Sud pour le second séminaire de la Plateforme, rappellent :

- L'importance de l'implication de longue date et jamais démentie des ARL européennes dans le domaine de l'aide au développement et les coopérations décentralisées ;
- L'importance des liens noués avec les collectivités régionales et locales et plus généralement les partenaires au sud qui leur permettent de répondre aux besoins de ces territoires identifiés de manière conjointe ;
- La volonté des ARL de prendre une part active à la mise en œuvre effective des Objectifs du Millénaire pour le développement au sein des territoires ;
- Leur souhait et la conscience qu'elles ont du fait qu'il est nécessaire pour les ARL actives dans le développement d'agir dans un cadre plus global et partenarial permettant de contribuer à une aide efficace, dans la droite ligne de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ;
- Leurs domaines d'expertise technique et politique et leur savoir faire sont importants, diversifiés et multiples (eau, assainissement, formation, éducation primaire...). Ces domaines sont justement ceux qui contribuent au développement des territoires ;
- Les montants financiers non négligeables que représentent les actions menées par les ARL européennes, montants d'autant plus importants dans une période de crise globale où l'on craint une baisse de l'effort fourni par les Etats vers leurs partenaires du sud, alors qu'au contraire il est primordial de poursuivre et renforcer les soutiens ;
- L'importance du rôle des ARL dans la promotion de valeurs telles que la démocratie et la mise en œuvre d'une bonne gouvernance territoriale. La démocratie ne s'exporte pas, elle se construit pas à pas, quotidiennement, en lien avec le développement économique et social des territoires.

Les autorités régionales et locales souhaitent promouvoir une approche territoriale du développement

- La globalisation des échanges et de la finance a changé la donne. Alors que la globalisation peut apporter avec elle de nouvelles opportunités mais également de nouvelles difficultés, elle rend sans aucun doute certains territoires encore plus vulnérables, plus sensibles aux chocs asymétriques de la

croissance. Paradoxalement, cette nouvelle donne oblige à revenir à ces mêmes territoires pour formuler des réponses acceptables et durables aux effets négatifs de la mondialisation.

- Les ARL appellent à prendre en compte les aspects endogènes, les contraintes et aussi les atouts des territoires pour répondre de manière pertinente, pour promouvoir un développement durable. Le territoire est entendu ici comme un système social, pas uniquement un espace physique mais la conjugaison de cet espace et des acteurs qui y interviennent : citoyens, représentants de la société civile, collectivités et institutions locales et régionales, représentants de l'Etat, entreprises... **Le territoire local ou régional, représente une échelle pertinente pour construire des solutions intégrées, structurelles de long terme, en partenariat/collaboration étroite avec les autres échelles au niveau local, régional, national et international.** Il s'agit de l'une des réponses aux difficultés actuelles, notamment le manque d'efficacité, la dispersion, la multiplicité des acteurs sans coordination. Cette nouvelle dimension de l'aide au développement représente un moyen de prendre en compte de manière cohérente l'ensemble des facteurs qui participent ou freinent le développement d'un territoire, en y impliquant tous les partenaires depuis le local, jusqu'aux bailleurs internationaux.
- Afin d'améliorer l'efficacité de l'aide, une partie de l'appui budgétaire de l'Union européenne devra être décentralisée auprès des ARL dans les pays partenaires du sud, en coopération avec leurs partenaires européens.
- Les politiques « généralistes » ne peuvent prendre en compte de manière suffisante les disparités des territoires, les atouts spécifiques de tel ou tel espace. Or la croissance économique repose en partie sur un mode d'organisation de l'espace qui est déterminé par son organisation institutionnelle et son mode de gouvernance ainsi que par les évolutions sociales, le développement technologique et les mécanismes de marché.
- Les politiques territoriales permettent de faire une synthèse entre les différentes forces à l'œuvre sur un territoire donné. Il s'agit de renforcer, ou de construire, les conditions pour que le dynamisme propre de ces espaces et de leurs acteurs porte le développement des territoires concernés.

Les ARL souhaitent renforcer leur participation dans les programmes existants et demandent que les nouveaux mécanismes à construire conjointement le soient avec toutes les institutions et partenaires impliqués dans les politiques de développement :

- Corollaire d'une meilleure prise en compte du niveau régional et local et de la prise en compte de l'approche territoriale : les ARL plaident pour la mise en place **de nouvelles pratiques et méthodes de travail en partenariat** avec l'ensemble des parties prenantes aux niveaux local, régional, national, européen et international, notamment les agences de développement et les principaux bailleurs afin de participer plus efficacement aux politiques d'aide.
- Elles se félicitent des programmes et mécanismes déjà existants, principalement promus par le plus grand bailleur : l'Union européenne. Ces programmes sont importants pour les ARL car ils permettent aux autorités territoriales de s'insérer dans des réseaux européens, de coopérer avec d'autres collectivités, d'apprendre et d'améliorer leurs pratiques ensemble. Ils représentent un financement à effet levier non négligeable.
- Les ARL demandent que ces programmes soient améliorés afin de contribuer à une meilleure participation des ARL à une aide efficace et cohérente. Pour cela les ARL nord et sud doivent être davantage consultées par les responsables européens, y compris avant le lancement même des programmes, afin de garantir que les actions proposées pour le financement correspondent bien aux réalités du terrain et aux demandes des partenaires sud. Les délégations de la Commission européenne doivent également jouer un rôle actif dans la consultation des ARL dans les pays partenaires.
- Les ARL saluent la prise en compte par l'Union européenne du caractère particulier et unique de l'action des collectivités dans le développement au sein de ces programmes et demandent à ce que cette prise en compte soit encore davantage reflétée dans la manière dont la participation à ces programmes est évaluée et menée ;

- L'insertion des ARL au sein de nouveaux programmes et mécanismes d'aide au développement requiert de la part des ARL d'adapter leurs modes de fonctionnement à ce nouveau contexte et suppose donc des formations pour gérer ces adaptations. Les ARL demandent que des réflexions conjointes soient lancées sur de nouvelles bonnes pratiques et le renforcement des capacités ;
- L'information et le dialogue sont clef pour faire de ces programmes un succès, il faut approfondir les liens entre ARL et leurs associations, qu'elles soient du nord ou du sud, et les institutions européennes. Les ARL saluent dans ce cadre, l'organisation **des Assises de la coopération décentralisée** et revendiquent une préparation conjointe de cet événement entre institutions européennes et associations d'ARL pour en faire un vrai espace de dialogue constructif au service du développement ;
- Elles rappellent leur intérêt et leur disponibilité pour mettre en œuvre l'atlas de la coopération décentralisée mentionné par la Commission européenne, outil nécessaire pour mieux appréhender la réalité des pratiques des ARL dans le développement ;
- Elles appellent à une révision du code de conduite sur la complémentarité et la division du travail dans la politique de développement pour y insérer les ARL ;
- Elles rappellent que toutes ces réflexions ne pourront être utiles que si elles ne concernent pas uniquement les ARL nord mais aussi leurs partenaires au sud et que pour cela, il faut renforcer les politiques de décentralisation là où elles sont possibles et soutenir les ARL sud et leurs associations nationales et internationales, afin que celles-ci deviennent de véritables interlocuteurs de leurs Etats et des bailleurs, le tout dans un cadre de renforcement de l'efficacité de l'aide.

En conclusion, les autorités régionales et locales souhaitent souligner leur soutien à un approfondissement du dialogue et de la coopération entre la Plateforme et les institutions européennes afin d'atteindre les objectifs fixés dans cette adresse. Elles invitent les institutions européennes à mener ces développements en étroite coopération avec les agences des Nations Unies, en particulier le PNUD.